

BULLETIN DE NAISSANCE

Rappel : Il n'y a pas lieu d'établir un bulletin statistique modèle 5 pour les naissances ayant eu lieu hors de la commune

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département		Code commune (1)	
Libellé de la commune			
N° de l'arrondissement			
<i>Paris, Lyon, Marseille</i>			
Section (2)			
Type de registre	Unique ☐ U	Autre ☐ A → préciser	
N° de l'acte		N° d'ordre du bulletin de naissance	

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENFANT

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Déclaration conjointe de choix de nom

☐ OUI ☐ NON ☐ N

date de la déclaration conjointe de choix de nom

 jour mois année

Prénoms

Tiret pour les prénoms composés

Sexe

Masculin ☐ M
 Féminin ☐ F

Né(e) le

jour, mois, année

Nombre d'enfants issus de l'accouchement

Pour répondre à cette question, tenir compte de tous les enfants issus de l'accouchement (enfants vivants et enfants sans vie)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PÈRE

NOM de famille																														
	En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits																													
Prénoms																														
	Tiret pour les prénoms composés																													
Né le	<i>Jour, mois, année</i>																													
À	<i>Libellé de la commune</i>																													
	<i>N° de l'arrondissement</i>			<i>Département (3)</i>																										
	<i>Outre-mer (3)</i>																													
	<i>Pays pour l'étranger (3)</i>																													
Activité	<i>Retraité</i> ☐ 1 <i>Inactif</i> ☐ 2 <i>Actif</i> ☐ 3 ➔ préciser profession et situation professionnelle																													
Profession																														
	(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)																													
	<i>Situation professionnelle (4)</i> <i>Salarié de l'État ou des collectivités locales</i> ☐ 1 <i>Autre salarié</i> ☐ 2 <i>À son compte</i> ☐ 3																													
Nationalité	<i>Française</i> ☐ 1 <i>Étrangère</i> ☐ 2 ➔ préciser le pays																													
Domicile	<i>Numéro et voie</i>																													
	<i>Libellé de la commune</i>																													
	<i>N° de l'arrondissement</i>			<i>Département (3)</i>																										
	<i>Outre-mer (3)</i>																													
	<i>Pays pour l'étranger (3)</i>																													

- (1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.
 (2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.
 (3) Département métropolitain : code sur deux positions, pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair
 Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.
 (4) Salarié de l'État ou des collectivités locales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.
 - non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).
 Autre salarié : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Suite au verso

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA MÈRE

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Prénoms

Tiret pour les prénoms composés

Née le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Activité

Retraitée

Inactive

Active

préciser profession et situation professionnelle

Profession

(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (2)

Salariée de l'État ou
des collectivités locales

Autre salariée

À son compte

Nationalité

Française

Étrangère

préciser le pays

Domicile

Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

E. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA FILIATION

Mariage des parents le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Acte de reconnaissance

Par le père le

Jour, mois, année

Par la mère le

Jour, mois, année

Conjointement par le père et la mère le

Jour, mois, année

Accouchement anonyme, enfant trouvé

OUI

NON

F. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conditions de l'accouchement

Dans un établissement spécialisé (hôpital, clinique, maternité...)

Dans un autre lieu (y compris à domicile) avec assistance médicale
(médecin ou sage-femme, SAMU, pompiers)

Dans un autre lieu (y compris à domicile) sans assistance médicale

La mère a t-elle eu d'autres enfants nés vivants ?

(Y compris enfants d'autres unions)

OUI

combien

Date de la précédente naissance d'enfant vivant (jour, mois, année)

NON

N

(1) Département métropolitain : code sur deux positions,
pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair
Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy,
Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

(2) Salariée de l'État ou des collectivités locales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.
- non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).
Autre salariée : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Fait le,

(date de création du bulletin)

Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 201PA002EC du Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, valable pour les années 2011 à 2015.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RNIPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.